

Chinon, le 22 septembre 2017

SEANCE N°1

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du Mardi 19 septembre 2017**  
**à 18h00**

**Présidence** : Madame Fernandès Isabelle, Provisseure.

**Secrétaire** : Madame Grelet Claudine , conseillère Principale d'éducation.

**Membres absents** : Jean-Patrick Gille remplacé par Pierre-Alain Roiron, Isabelle Pain, Christelle Lambert (excusée), Myriam Flori, Jean-Pierre Gadler (excusé), Alexander Leroy, Jean-Claude Péna (excusé), Emmanuel Bretheau, Karine Drouchoux (excusée remplacée par Adeline Derangeon, Chollet Véronique (excusée), Stéphane Gallet, Cécilien Aveline (remplacé par Félix Soreau), Beaupuy Arthur, Legagneux Maëva, Riguet Sacha, Préveaux Lola.

**Invités** : Stéphane Picot, Élisabeth Degousse, Alice Minier.

**Nombre de membres présents** : 16

**Nombre de membres absents** : 14

**QUORUM** : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	4	
III - Organisation pédagogique et éducative	0	
IV - Postes budgétaires	0	
V - Projet d'établissement	0	
VI - Vie Scolaire	0	
VII - Formation continue	0	
VIII - Questions diverses	1	
<b>TOTAL DES FEUILLETS</b>	<b>6</b>	

La Présidente  
  
 Isabelle Fernandès



Le Secrétaire,

Grelet Claudine



Transmis à Monsieur le Directeur Académique  
 Des Services de l'Education Nationale  
 en résidence à Tours, le 22 septembre 2017

Transmis à Madame le Recteur  
 Division de l'Action Éducative,

Le Chef d'Etablissement

le 22 septembre 2017

  
 Isabelle Fernandès



Ordre du jour :1- Conseil d'administration

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 12 juin 2017.

2- Gestion administrative et financière

- ◆ Contrats et conventions,
- ◆ DBM exercice 2017,
- ◆ Voyages et sorties scolaires pour l'année 2017 / 2018,
- ◆ Tarifs d'hébergement et de restauration 2018 pour information,
- ◆ Tarifs internes à l'établissement pour vote,
- ◆ Règlement intérieur de sorties scolaires,
- ◆ tableau d'occupation des logements par nécessité absolue de service.

Mme la Proviseure ouvre la séance à 18h20

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Grelet Conseillère Principale d'Éducation assure le secrétariat de la séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 12 juin 2017 :**

Le procès-verbal de la séance du lundi 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## II - Gestion financière et Administrative (1)

• **Tableau d'occupation des logements de fonction :**

M. l'agent-comptable gestionnaire présente le tableau d'occupation des logements de fonction mis à jour. En effet, M. Stéphane Picot occupe le logement T5 situé au rez-de-chaussée à compter du 01 septembre 2017 par nécessité absolue de service en lieu et place de Mme Sophie Choron. Mme La Provisure demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Votants : 16                      Exprimés : 16  
Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°23 - 2017**

• **Tarifs internes pour prestations spécifiques :**

M. l'agent-comptable gestionnaire présente les tarifs relatifs aux prestations facturées par le lycée (cf fiche) pour l'année civile 2018 et demande l'autorisation au conseil d'administration pour l'agent comptable d'encaisser les recettes correspondantes.

Votants : 16                      Exprimés : 16  
Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°22 - 2017**

• **Don d'un bureau :**

M. l'agent-comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'accepter le don d'un bureau provenant du collège de Richelieu, destiné à un personnel supplémentaire à l'agence comptable.

Votants : 16                      Exprimés : 16  
Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°21 - 2017**

18h30 : départ de Félix Soreau.

• **Conventions :****- Convention relative à la réalisation d'une action de prévention de la consommation des substances psychoactives et à son subventionnement :**

Cette convention entre l'État représenté par le préfet de la Région Centre Val de Loire et le lycée François Rabelais définit les modalités de réalisation d'une action de prévention des conséquences de la consommation de substances psychoactives et son subventionnement. Cette action est à destination des élèves de 2nde (séance de sensibilisation axée sur la santé et la loi), des élèves de 1ère (Théâtre forum) et les étudiants de section de techniciens supérieurs (séance de sensibilisation à la conduite sous l'emprise de stupéfiants). Cette convention est conclue pour une période courant de la date de sa signature au 30 juin 2018. Le montant de la subvention est de 1 562.16 € pour un budget prévisionnel de 3 562.16 €.

Mme La Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 15                      Exprimés : 15  
Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°17 - 2017**

## II - Gestion financière et Administrative (2)

**- Convention de mise à disposition de locaux scolaires à titre gracieux :**

Mme La Provisseure présente la convention entre le lycée François Rabelais de Chinon et Mme Leray Inspectrice de l'Éducation Nationale de mise à disposition à titre gracieux de l'amphithéâtre et de 4 salles d'enseignement pour assurer des animations pédagogiques les mercredis 15 novembre 2017, 10 janvier 2018, 21 février 2018, 14 mars 2018 et 23 mai 2018 de 14h à 17h. Elle demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 15                      Exprimés : 15  
 Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°15 - 2017**

**- Convention de mise à disposition de locaux :**

La présente convention entre le lycée François Rabelais et l'association « Société d'histoire de Chinon » a pour objet de la mise à disposition de l'amphithéâtre pour des conférences les mercredis 22 novembre 2017, 24 janvier 2018, 14 février 2018 de 17h30 à 20h pour un coût de 50.00 € par prestation. L'établissement reste prioritaire pour l'organisation de ces activités.

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 15                      Exprimés : 15  
 Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°19 - 2017**

• **Devis :**

Mme la Provisseure présente une proposition de devis pour une action d'information thérapeutique sur le tabac à destination des classes de 2nde pour un montant de 180.00 €.

Elle demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce devis.

Votants : 15                      Exprimés : 15                      Pour : 15                      Contre : 0  
 Abstentions : 0

• **Contrats :****- Contrat de recrutement :**

Ce contrat entre le lycée François Rabelais et Boguslawa SZOTOWSKI a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative dans le cadre de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 15                      Exprimés : 15                      Pour : 15                      Contre : 0  
 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°20 - 2017**

**- Contrat de recrutement :**

Ce contrat entre le lycée François Rabelais et Mireille DE LAROQUE a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative dans le cadre de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 15                      Exprimés : 15                      Pour : 15                      Contre : 0  
 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°18 - 2017**

## II - Gestion financière et Administrative (3)

II - Gestion financière et Administrative (3)

• **Voyages et sorties scolaires :**

Lors de la séance du 12 juin 2017, Mme la proviseure a présenté le programme prévisionnel des voyages et sorties pédagogiques. Aujourd'hui, M. le gestionnaire soumet au vote du conseil d'administration les modalités de financement de chaque voyage et sortie. Le financement est obligatoirement inscrit dans le budget de l'établissement. Il peut être constitué de la participation financière des familles (uniquement pour les sorties facultatives), les dons par des associations externes ou internes (Maison des lycéens...), les subventions, aides attribuées par la collectivité territoriale, apports d'entreprises privées s'ils ne sont pas assortis d'une obligation publicitaire, la participation de l'établissement. Équilibré en termes de recettes et de dépenses, le budget doit prévoir la prise en charge financière des accompagnateurs qui ne peut être financée par la participation des familles.

Les projets « Trans'Europe Centre » pour des départs de janvier à juin 2018 sont à transmettre pour le 21 septembre 2017. Une commission tripartite composée des membres du rectorat, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et du conseil régional donne un avis sur le projet du séjour (conformité et contenu pédagogique). Si le projet du séjour obtient un avis favorable, il est proposé pour validation à la commission régionale le 21 novembre 2017. La subvention du conseil régional est calculée selon un barème par pays qui détermine le montant plafond du séjour. Elle est fixée à 92 % maximum du séjour, après déduction faite du forfait repas demandé aux familles qui s'élève à 120.00 € par élève quelle que soit la destination, excepté les séjours avec échange. Le financement des 8 % restants est recherché par l'établissement.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente les budgets des différents voyages et sorties (cf : tableau récapitulatif joint).

Madame Rainon représentante des parents d'élèves fait remarquer que le coût du transport pour la sortie à la station d'épuration est très élevé. Elle suggère de s'adresser au réseau des bus « SITRAVEL ».

Monsieur Baudry représentant des personnels enseignants demande quel doit être le nombre d'enseignant pour le voyage dans le cadre du dispositif « Trans'Europe Centre ». Mme La Proviseure répond qu'il est prévu 5 accompagnateurs.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter les budgets prévisionnels des voyages et sorties pédagogiques, d'adopter les participations demandées aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat ou convention en lien direct avec les voyages et sorties, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don ou legs en lien direct avec les voyages et sorties, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre des voyages et sorties scolaires.

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41 - 2017**

19h : départ de M. Roiron et M. Baudry.

• **Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) :**

- **DBM pour information :**

M. l'agent-comptable gestionnaire présente la DBM n°8, pour information relative à l'attribution de ressources spécifiques et à leurs régularisations éventuelles (cf tableau).

- **DBM Pour vote :**

M. l'agent-comptable gestionnaire présente la DBM n°9, relative aux prélèvements sur fonds de roulement propres d'un montant de 11 248.50 € (cf tableau).

Mme Rainon représentante des parents d'élèves demande si les subventions versées par la collectivité locale de rattachement sont en augmentation.

M. l'agent comptable gestionnaire répond que pour l'instant, elles sont stables mais que l'orientation va plutôt vers une diminution.

M. Braut indique qu'il manque des manuels scolaires, notamment un dans une classe de 2nde. Il demande s'il est possible de trouver des crédits pour acheter des livres supplémentaires afin d'en avoir en réserve.



II - Gestion financière et Administrative (4)

M. l'agent comptable gestionnaire indique que 600 livres n'ont pas encore été livrés.  
Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter cette DBM.

Votants : 13                      Exprimés : 13  
Pour : 13                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°44 - 2017**

• **Charte départementale pour le Forum de l'orientation 2018 :**

Les vendredi 19 et samedi 20 janvier 2018 se tiendra à Tours le Forum de l'orientation « s'informer pour réussir ». Cette manifestation est soutenue par la Région Centre, Val de Loire et participe à aider les jeunes à construire progressivement leur projet et leur parcours d'études. L'organisation du Forum et ses objectifs s'inscrivent dans les priorités académiques et départementales en faveur du développement des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers, de l'égalité des chances et de l'égalité filles – garçons. Cette Charte propose à chaque établissement de contribuer à ces objectifs en faisant bénéficier les lycéens d'un forum qui présente en un même lieu l'ensemble des parcours d'études et de formation ainsi que les secteurs d'activités qui permettent au terme de parcours de formation initiale une insertion dans l'emploi.

Mme La proviseure précise que les élèves du niveau 1ère se rendront à cette manifestation et que le lycée sera présent pour présenter les filières post-baccalauréat.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la Charte.

Votants : 13                      Exprimés : 13  
Pour : 13                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°42,43 - 2017**

Chinon, le 22 septembre 2017

**SEANCE N°1**

**III – Questions diverses (1) :**

Madame Chichery représentante des parents d'élèves demande si des aménagements concernant la circulation et le stationnement des bus ainsi que l'éclairage ont été prévus devant le lycée afin de sécuriser la circulation des élèves à l'entrée de l'établissement.

Madame La proviseure indique que depuis la réunion de l'an passé début octobre aucune réponse n'a été apportée à ce dossier. Elle précise que la voirie est une compétence de la ville et que depuis cette rentrée scolaire, la Région Centre – Val de Loire a la compétence des transports scolaires.

Madame Torossian fait remarquer que les mêmes questions se posent chaque rentrée et regrette que le débat n'aboutisse à aucune solution.

Madame La Provisure remercie Madame Chichery qui assistait à son dernier conseil d'administration en tant que représentante des parents d'élèves.

La séance est levée à 19h40.